

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2024

**Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2024\_20****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
13****Nombre de votants :  
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le deux février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents** M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, M. Damien SCANDOLA, Mme Nicole OUDINOT, M. Christophe LERICHE, M. Christian CRISCI, Mme Jessica JAMES, M. Adrien ARSENTO, conseillers municipaux

**Ont donné procuration :**

Mme Christine MOLINO, conseillère municipale à M. Jean-Marc SIMONI  
Mme Emilie PLAZA MORENO, conseillère municipale à Mme Christiane DELAIRE

Mme Michelle NOERO, conseillère municipale à M. Cyril PIAZZA, Maire

**Absents excusés** : Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

**Objet de la délibération** : Autorisation accordée à la Communauté de Communes du Pays des Paillons de solliciter la demande de subvention au titre du contrat « Nos territoires d'abords 2024 » dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gare de la Grave de Peille en pépinière d'entreprise

Vu les articles L.2334-32 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet lancé par la région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du **contrat « Nos territoires d'abords 2024 »**,

Vu que cet appel à projet doit-être mobilisé pour favoriser le dynamisme et l'attractivité des territoires,

Vu la volonté de la commune de réhabiliter l'ancienne Gare de la Grave en pépinière d'entreprise.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

**AR Prefecture**

006-210600912-20240208-2024\_20-DE  
Reçu le 09/02/2024

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la Communauté de Communes du Pays des Paillons à solliciter la demande de subvention au titre du contrat « Nos territoires d'abord 2024 » dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gare de la Grave de Peille en pépinière d'entreprise.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.